#### **DELIBERATION N°2024/24**

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 29/05/2024

ID: 081-218100980-20240528-D\_2024\_24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents Au Conseil municipal : 15

En exercice : Présents :

## **SEANCE DU MARDI 28 MAI 2024**

<u>Présents</u>: José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjointe, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Sabine GORSSE, Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

#### Excusée ayant donné pouvoir :

Mme Laura GANSEMAN, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

Excusés sans pouvoir: M. Julien AMALRIC, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO.

Date de la convocation : 22/05/2024 Date d'affichage : 22/05/2024

Madame Marie-Florence FARAL est nommé secrétaire de séance

**OBJET**: Mise à jour du tableau des effectifs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique notamment son article 21,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 21 Mai 2024 suite :

- au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié un accroissement saisonnier d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions :

# **DELIBERATION N°2024/24**

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 29/05/2024

ID: 081-218100980-20240528-D\_2024\_24-DE

- ADOPTE le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 21/05/2024 :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée	Observations
	hebdomadaire	
Cadre d'emplois des rédacteurs		
-rédacteur principal 2 <sup>ème</sup>	1 poste à 20/35 <sup>ème</sup>	
classe		
-rédacteur	1 poste à 8/35 <sup>ème</sup>	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- adjoint administratif	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	
principal de 1 <sup>ère</sup> classe		
-1 agent contractuel	1 poste à 16/35 <sup>ème</sup>	CDD – En application de l'article L.332-23 2° du Code général de la Fonction Publique) Accroissement saisonnier d'activité.
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	
-1 adjoint technique	1 poste à 24.17/35 <sup>ème</sup>	
- adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 28.25/35 <sup>ème</sup>	
- 1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1poste à 22/35ème	CDD – En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique) Remplacement d'un fonctionnaire en disponibilité.
- 1 agent contractuel	1 poste à 19.30/35 <sup>ème</sup>	CDD – En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique) Accroissement temporaire d'activité.
- 1 agent contractuel	1 poste à 20.38/35ème	CDI - Etabli en application des dispositions de l'article L.332-10 du Code Général de la Fonction Publique.
-1 agent contractuel	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	CDD – En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique) Remplacement d'un fonctionnaire en disponibilité.

### **DELIBERATION N°2024/24**

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 29/05/2024

ID: 081-218100980-20240528-D\_2024\_24-DE

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, José NUNES La secrétaire de séance, Marie-Florence FARAL